



Mot du Maire

Madame, Monsieur,

L'année 2023 vient de commencer et il nous revient, au conseil municipal et moi-même, de vous présenter de très bons vœux pour cette nouvelle année, de très bons vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite dans vos projets tant personnels que professionnels. Le contexte international belliqueux et instable et le contexte national tendu socialement n'aident pas à envisager avec optimisme l'avenir, même proche. Toutefois, nous souhaitons que dans tout cela, vous ayez de nombreux moments de joie et de bonheur avec vos proches.

Fin 2022, Jeanne a succédé à Antoinette. La cloche de notre église est toute neuve ! Avec le poids des années, Antoinette ne pouvait plus être lancée pour une volée et les coups portés sur un endroit fixe ont petit à petit fragilisé la cloche. Le 12 décembre, Jeanne est arrivée, a été bénie le 13 et installée le 14 pour retentir

librement le 15. Ce genre d'événement n'arrive qu'une fois tous les 400 ans environ. Nous sommes fiers d'avoir pris la décision de faire fondre une cloche neuve, voilà un patrimoine préservé pour des siècles. L'ancienne cloche sera exposée dans l'église sur un beffroi spécialement conçu pour la recevoir et lui permettre de sonner à la demande.

Nous avons été interpellés au sujet de l'éclairage nocturne dans notre village. Ceci faisait suite à l'annonce de coûts de l'électricité qui allaient fortement augmenter. Il faut savoir que nous avons investi il y a quelques années pour passer intégralement le réseau d'éclairage public en LED. Lors de ces travaux, il a été paramétré au niveau de chaque lampe un abaissement de la puissance à 30% de la capacité initiale entre 22h et 6h. Cela permettait de garder une sécurité dans nos rues tout en ne dépensant pas trop. Nous verrons ce que seront effectivement les factures de

2023, et le surcoût sera anticipé au budget.

Plus largement, au regard du contexte économique, le budget 2023 va être très prudent. Au niveau investissement, notamment pour les routes, les devis pour les travaux suivent les prix du pétrole et ne sont aujourd'hui valables que quelques jours... il n'est donc pas forcément envisageable d'avoir la même ambition pour la réfection de nos routes.

En 2023, nous allons ouvrir une réflexion sur la mise en place de la vidéoprotection. Au regard des procédures administratives, si cela était mis en place, alors cela se ferait plus certainement courant 2024 pour la première tranche. Le sujet de la défense incendie serait également au cœur des travaux.

Très bon début d'année à vous tous.

Bien à vous.

Philippe FOURMY REUX



Dans ce numéro :

Informations générales

Pages 2 à 3

Commissions

Pages 4 à 5

La nouvelle cloche

Pages 5 à 6

Comptes-rendus des conseils municipaux

Pages 7 à 8



**Responsable
de la publication**
Philippe FOURMY REUX

Etat-civil

Naissances

Thyam SEYSEN, le 31 octobre 2022,
Théano JOLY, le 06 novembre 2022,
Erschel WALUSIAK, le 29 décembre 2022,
Nous présentons tous nos vœux aux heureux parents.



Décès

Christian FRANCOIS, le 20 octobre 2022,
Natacha DEVEZ, le 31 octobre 2022,
Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille
et à leurs proches.



Nous tenions à féliciter Anaëlle COLLET, jeune Signatienne, qui a brillamment participé au Championnat de France d'équitation 2022.

Elle a obtenu la médaille d'argent dans la discipline « CSO » catégorie Club 1 Equipe. Bravo à elle !!!



DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER



RECENSEMENT
de la population

2023

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Insee & votre commune

En Escrebieux
Flers

VENTE DE COMPOSTEURS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT TOUT RETRAIT DE COMPOSTEUR

Offre réservée aux habitants du territoire de COVALTRI77



Le retrait s'effectue au
25 Rue des Longs Sillons
77120 Coulommiers



PanneauPocket
Suivez l'actualité et les alertes
de Covaltri77 avec l'application gratuite
PanneauPocket ou sur ordinateur
app.panneaupocket.fr
Rejoignez gratuitement sur



22€

Pour en bénéficier :

Faire une demande par mail à
composteur@covaltri77.fr

Règlement **UNIQUEMENT** par chèque le
jour du retrait

Possibilité de formation sur place
seulement sur inscription

Distribution tous les
jeudis matins
de 9h00 à 12h00

HALLOWEEN

Nos petits monstres furent nombreux à venir participer à notre animation d'Halloween qui s'est déroulée le dimanche 30 octobre dans la salle des associations. Ils ont pu faire du porte-à-porte au sein du village. Plusieurs petits ateliers ont été proposés aux enfants comme aux parents ainsi qu'une boisson chaude.

Un moment des plus convivial rythmé par les rires et la joie de vivre de nos petits monstres.



NOËL

Le samedi 3 décembre, toute l'équipe d'animation s'est donnée rendez-vous pour revêtir la mairie de ses plus belles couleurs pour les fêtes de fin d'année.

Un moment convivial que nous avons partagé ensemble dans la joie et la bonne humeur.



Le 10 décembre, nous avons pu accueillir le Père Noël dans notre commune. Une place de choix lui a été réservée afin qu'il puisse remettre les cadeaux aux enfants. Les lutins ont accueilli parents et enfants afin de leur offrir un sachet de chocolats et une boisson avant de rencontrer le Père Noël en personne pour un moment convivial et enrichissant.

Un marché de Noël organisé par l'association ParenThé était présent également. Tous les fonds seront reversés aux écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

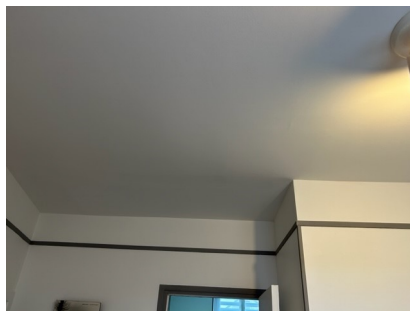


L'équipe Animation et
Communication

POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

Plafond du bureau de M. le Maire :

Le plafond endommagé suite à une fuite de la toiture a été refait.



ARRIVÉE DE LA NOUVELLE CLOCHE

C'est avec un émerveillement certain que nous avons accueilli une cloche neuve pour notre église, en ce **LUNDI 12 DECEMBRE 2022**.

Une cloche spécialement fabriquée pour notre petit village, à VILLEDIEU-LES-POÊLES. Elle pèse environ 350 kg pour un diamètre de 80 cm.



Villedieu-les-Poêles est située dans le département de la Manche et dans la baie du Mont Saint Michel. La Fonderie Cornille Havard est l'héritière d'une longue tradition de fondeurs de cloches installée dans cette ville depuis le Moyen-Age.

Notre nouvelle cloche a été baptisée **JEANNE**. Grâce à Florence Lemoine qui a eu l'heureuse initiative de solliciter le Père Gérard KRIKPE, la bénédiction de notre nouvelle cloche a été faite le mardi 13 décembre.

Ce sont les vies de Sainte Jeanne de Chantal et de Sainte Jeanne de France qui ont déterminé le choix de ce prénom pour notre cloche.



JEANNE DE CHANTAL

JEANNE (FRANCOISE) FREMYOT était née le 28 janvier 1572 à Dijon en Côte d'Or et est décédée le 13 décembre 1641 à Moulins dans l'Allier.

Le 28 décembre 1592, elle épouse le **Baron Christophe de Rabutin Chantal**, officier d'artillerie. De cette union naissent quatre enfants. Jeanne de Chantal devient veuve à l'âge de 28 ans, suite à la mort accidentelle de son mari au cours d'une partie de chasse.

En 1610, ses enfants étant établis, Jeanne de Chantal se consacre toute entière à des œuvres de charité et se sent libre de répondre à l'appel de Dieu.

Elle crée l'**Ordre de la Visitation**. A son décès, il compte 87 monastères dans toute l'Europe. A partir de 1618, cet ordre, consacré d'abord à la visite et aux soins des malades, devient un ordre contemplatif cloîtré par décision du Pape Urbain VIII et avec l'assentiment de son confesseur François de Sales, le conseiller spirituel de Jeanne de France. Aujourd'hui, il compte 3500 Visitandines dans 135 couvents répartis dans le monde entier.

JEANNE-FRANCOISE FREMYOT de CHANTAL fut béatifiée en 1751 par le Pape Benoît XIV, puis canonisée le 16 juillet 1767 par le Pape Clément XIII.

SAINTE JEANNE de CHANTAL est la patronne de toutes les vocations, des mères de famille, des veuves et des femmes portant le prénom France ou Francine ou Chantal. Elle est aussi la protectrice des personnes oubliées, des repris de justice. Son fils Celse-Benigne fut le père de celle qui deviendra Madame de Sévigné.

JEANNE DE FRANCE

JEANNE de FRANCE était née le 23 avril 1464 à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) et est morte le 4 février 1505 à Bourges (Cher).

Elle est la **seconde fille du roi LOUIS XI** et de Charlotte de Savoie. De constitution fragile, elle est surnommée « Jeanne l'Estropiée », « Jeanne la Boiteuse ». **Son père l'écarte de la Cour** en 1469 à l'âge de 5 ans, en la confiant à son cousin François de Beaujeu, seigneur de Lignières et Anne de Culan, couple sans enfant. Chrétiens accomplis, ils l'initient dans la religion de sa famille en lui inculquant une foi solide. Avec l'aide de son confesseur, le Père Jean de la Fontaine, elle développe un plaisir particulier pour la prière et passe de longs moments dans l'oratoire de la chapelle seigneuriale. En 1471, elle reçoit une prédiction de La Vierge Marie : « **Avant ta mort, tu fonderas une religion en mon honneur...** ». Bien que mariés le 19 février 1476, Jeanne et Louis d'Orléans retournent chacun à leurs occupations : Jeanne à sa vie de prière et de visites aux pauvres et aux malades.

Le 7 avril 1498, Louis d'Orléans accède au trône de France sous le nom de Louis XIII et s'empresse de faire annuler son mariage avec Jeanne le 17 décembre 1498 en invoquant un mariage contraint et consanguin, après une union de 22 ans. **JEANNE aura été REINE de FRANCE pendant 8mois et 10 jours. JEANNE** reçoit en compensation le titre de *DUCHESSE de BERRY* et fonde à Bourges, en 1502, l'**ORDRE MONASTIQUE de L'ANNONCIADE (l'ORDRE de l'ANNONCIATION de LA VIERGE MARIE)**.

La demande de canonisation est lancée en 1614. Jeanne est béatifiée le 18 juin 1742 par le Pape Benoît XIV. Le Pape Pie XII la fait sainte par la Bulle de canonisation le 28 mai 1950, soit 445 ans après sa mort.

L'ANCIENNE CLOCHE



Nous avons éprouvé une grande émotion lorsque l'ancienne cloche a été descendue du clocher et nous est apparue au plafond de l'église après avoir rythmé la vie des villageois **pendant 419 ANS** ! En 1967, un texte extrait du Bulletin de la Société Littéraire et Historique de la Brie, nous la présente : Elle fut baptisée **ANTHOINETTE en 1603** ! Elle pèse environ 370 kg pour un diamètre de 85 cm. On l'admirera désormais dans le bas-côté de l'église.

UNE TROISIEME CLOCHE DISPARUE

Les registres paroissiaux de Signy et Signets nous livrent l'acte de bénédiction de cette compagne disparue. Extrait : « L'an Mil Sept Cent Soixante Cinq le Vingt Un Juin...A été Bénite **La Petite Cloche De Signets Et Nommée MARIE**... Laquelle Cloche Avait Eté Nommée Marie En L'Année Mil Six Cent Trois... »

Cette cloche a donc disparue après 1765 ?

Compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 25 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY REUX, Maire.

Etaient présents : Philippe FOURMY REUX, Marc LE GUIDEVAIS, Cassandra JOLY RAYMOND, Thomas SCHOTS, Morgane LAISSAC, Virginie LELOIR, Mathieu HERVE, Olga BROUSSOLLE.

Absents excusés et représentés : Myrienne COTTRET représentée par Mathieu HERVE, Hervé ROUSSEAU représenté par Marc LE GUIDEVAIS, Nathalie GUENAL représentée par Philippe FOURMY REUX, Catherine LE ROY représentée par Virginie LELOIR, Aline LEMOINE représentée par Morgane LAISSAC, Inna OTSA représentée par Olga BROUSSOLLE.

Absent excusé : Brice LAGRANGE.

Secrétaire : Marc LE GUIDEVAIS.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **Décision Modificative n°2,**
- **Coupes de bois dans la forêt communale – Etat d'Assiette 2023.**

La demande est acceptée à l'unanimité.

1 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXTERNES

Comme chaque année, la commune verse à certaines associations une subvention pour permettre à celles-ci de fonctionner. Il convient donc de voter pour quelles associations la commune souhaite attribuer une subvention.

Il est proposé, pour chacune de ces associations les subventions suivantes :

Comité Départemental Handisport 77 : 50 €
Ass. Donneurs Sang Bénévoles de Meaux : 50 €
Ass. Brie Bocagère Entr'aide : 100 €
Ass. Française contre les Myopathies : 100 €
Les Restos du Cœur : 100 €
U. S. C. J. U. S. S. Foot : 871,50 €
Ass. France Alzheimer S & M : 100 €
Ass. Française des Sclérosés En Plaques : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR :

- **Accorder ces sommes à ces associations,**
- **Imputer ces sommes sur l'article 6574 du compte de dépenses de fonctionnement,**

- **Dire que le solde restant du compte 6574 ne sera pas attribué.**

2 – RECENSEMENT : NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR ET D'UN AGENT COORDONNATEUR

Le recensement de la population de la commune aura lieu 19 janvier au 18 février 2023. Il convient de nommer les agents recenseur et coordonnateur en charge de celui-ci et de délibérer sur le montant des indemnités à leur verser en compensation de leur travail fourni. M. le Maire indique que le montant global de l'enveloppe est de 1.088 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR :

- **Nommer Mme Marie-Thérèse NAJAR en tant qu'agent recenseur,**
- **Nommer Mme Nathalie VADIER en tant qu'agent coordonnateur,**
- **Attribuer une indemnité de 869,20 € à l'agent recenseur et une indemnité de 218,80 € à l'agent coordonnateur.**

3 – ACQUISITION D'UN TERRAIN À SIGNY

Suite au projet d'acquisition d'un terrain au hameau de Signy afin d'assurer la défense incendie en y mettant une bâche, M. le Maire a pris contact avec plusieurs propriétaires de parcelles.

Deux propositions sont toujours en attente, par contre la société ID PAREBRISSE a transmis par courrier son prix de vente d'un montant de 15.000 € pour la parcelle B 489 d'une

contenance de 1.020 m².

Au regard du prix moyen du marché pour une parcelle de bois, soit environ 4.000 € / hectare, le prix paraît excessif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix CONTRE la proposition de la société ID PAREBRISSE pour la vente de la parcelle B 489 au prix de 15.000 €.

4 – RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ 2021 DE LA C. A. C. P. B.

C'est l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les obligations des EPCI en matière de transparence : « Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle des délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus.

Les maires étant tenus de communiquer ce rapport à leurs conseils municipaux lors d'une séance publique - ils ne formalisent toutefois pas d'obligation concernant la forme de ce document.

Le rapport 2021 est annexé à la présente délibération.

M. Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-39, qui fixe comme

obligation au Président de chaque EPCI d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport sur l'activité 2021 présenté en conseil communautaire du 22 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR Prendre acte du rapport d'activité 2021.

5 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Il convient de prendre une Décision Modificative pour les écritures

proposition des coupes dans la forêt communale est la suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR :

- Approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-dessus,
- Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus,
- Informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
Compte	Chap	Libellé	CREDIT AMPUTE	Compte	Chap	Libellé	CREDIT ABONDE
21318	041	Autres bâtiments pub	78 881,33 €	2031	041	Frais études	76 394,30 €
2138	041	Autres constructions	1 638,99 €	2033	041	Frais insertion	4 126,02 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			80 520,32 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			80 520,32 €

suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR Accepter la Décision Modificative n°2.

6 – COUPE DE BOIS DANS LA FORÊT COMMUNALE – ETAT D'ASSIETTE 2023

Dans le cadre du lancement de la nouvelle coupe de bois 2022/2023, la

7 – COUPE DE BOIS DANS LA FORÊT COMMUNALE POUR LES HABITANTS

Comme les années précédentes, des coupes de bois appartenant à la commune vont être proposer aux habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix POUR :

- Décider que la délivrance se fera sur pied,
- Décider de vendre les coupes aux habitants de la commune pour un montant de 50 € le lot,
- Désigner Cassandra JOLY RAYMOND et Marc LE GUIDEVAIS comme garants de la bonne exploitation des bois,
- Fixer les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au 30 juin 2023.

8 – INFORMATIONS ET COMMUNICATION DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

Commission Travaux : Le plafond du bureau du Maire a été refait. Les barrières de la place de l'Eglise sont en cours de fabrication. Les fenêtres du bâtiment Mairie/ Ecole seront changées soit aux vacances de février soit aux vacances de printemps.

Cloche de l'Eglise : Les horloges HUCHEZ vont bientôt réceptionner la nouvelle cloche et devront l'installer courant décembre. Une demande de devis pour un système sur lequel l'ancienne cloche sera exposée a été demandé.

Cimetière : Une pelleteuse sera bientôt louée pour finir de combler le terrain quand les conditions climatiques s'y prêteront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue dans le programme d'aménagement	Coupe à marquer ou à ajourner
1_u	1,33 ha	Ouverture de cloisonnements d'exploitation	Oui	À ajourner (2025)
2_a	3,34 ha	Ouverture de cloisonnements d'exploitation	Oui	À ajourner (2025)
2_a	3,34 ha	Coupe de jardinage	Oui	À ajourner (2025)
2_b	1,75 ha	1 ^{ère} éclaircie	Oui	À marquer
4_a	2,08 ha	Coupe de jardinage	Oui	À marquer
4_b	1,64 ha	1 ^{ère} éclaircie	Oui	À marquer
6_b	5,06 ha	1 ^{ère} éclaircie	Oui	À marquer
8_a	1,45 ha	Coupe sanitaire	Oui	À marquer
8_b	2,46 ha	1 ^{ère} éclaircie	Oui	À marquer
9_a	3,18 ha	Ouverture de cloisonnements d'exploitation	Oui	À marquer
9_a	3,18 ha	Coupe de jardinage	Oui	À ajourner (2024)
9_b	0,45 ha	1 ^{ère} éclaircie	Oui	À marquer
11_u	3,66 ha	Ouverture de cloisonnements d'exploitation	Oui	À marquer
12_a	1,73 ha	Coupe de jardinage	Oui	À marquer
13_a	2,76 ha	Coupe de jardinage	Oui	À marquer
13_c	1,08 ha	Ouverture de cloisonnements d'exploitation	Oui	À marquer
13_c	1,08 ha	Coupe de jardinage	Oui	À ajourner (2024)
14_u	4,98 ha	Coupe de jardinage	Oui	À ajourner (2024)